

Pour une information claire, une défense efficace : le SNES

CALENDRIER PREVISIONNEL DE GESTION DANS L'ACADEMIE DE VERSAILLES

PROMOTION D'ECHELON	
CAPN Agrégés :	Non encore fixée
CAPA Certifiés :	mardi 12 décembre
CAPA CPE :	vendredi 25 novembre
CAPA Co-Psy :	vendredi 18 novembre
INTER 2012	
Groupe de travail priorité au titre du handicap	Vendredi 13 janvier
Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes	Mardi 17 au vendredi 20 janvier
FPMN affectations	Lundi 5 mars au vendredi 16 mars
LISTES D'APTITUDE	
CAPA Accès au corps des certifiés	Vendredi 16 mars
CAPA Accès au corps des agrégés	Mardi 27 mars
NOTATION ADMINISTRATIVE	
CAPA Agrégés	Vendredi 30 mai
CAPA Certifiés	Jeudi 12 avril
CAPA CPE	Mercredi 30 mars
CAPA Co-Psy	Mardi 29 mai
CONGE FORMATION	
	Jeudi 3 mai
TABLEAU d'AVANCEMENT	
CAPA Hors classe agrégés	Lundi 7 mai
CAPA Hors classe certifiés	Jeudi 28 juin
CAPA Hors classe CPE	Jeudi 7 juin
CAPA Accès au grade de DCIO	Mercredi 25 janvier
INTRA 2012	
Groupe de travail priorité au titre du handicap	Vendredi 4 mai
Groupe de travail mouvement spécifique	Jeudi 10 mai
Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes	Lundi 14 mai au vendredi 18 mai
FPMA affectations	Mardi 12 juin au vendredi 15 juin

NOUS JOINDRE :



Par fax : 01 41 24 80 62
Par mail : s3ver@snes.edu
Site : ww.versailles.snes.edu
Adresse :
 Section académique SNES Versailles
 3, rue Guy de Gouyon du Verger
 94 112 Arcueil cedex
RER B Arcueil-Cachan

Téléphone : 08 11 11 03 84

(tarification locale)

À partir d'un portable : 01 41 24 80 56

La défense des droits de chacun dans l'intérêt de tous

Pour vous informer et pour vous défendre dans le cadre de règles valables pour tous en exigeant le respect des qualifications, des missions et des garanties statutaires, vous pouvez compter sur les élus du SNES.

La profession leur a renouvelé largement sa confiance lors du scrutin des élections professionnelles du 20 octobre dernier en portant 57 % des voix sur les listes du SNES contre 51, 6% lors du scrutin précédent et en leur donnant l'écrasante majorité des sièges (35 sièges sur 55) dans les CAP et les CCP.

A travers des publications (US mutations, carrières...) et le site du SNES, grâce à l'organisation de réunions et de permanences, par l'envoi de mails, ils vous tiennent régulièrement au courant de vos droits à chaque étape importante.

Lors des commissions qui examinent toutes les décisions de l'Administration relatives à votre carrière (notation administrative, mutations, avancement d'échelon...), les élus du SNES contrôlent la régularité des opérations de gestion, vérifient que l'Administration ne commette pas d'erreur, proposent régulièrement des améliorations et contestent l'arbitraire en toute occasion.

Leur travail est facilité lorsqu'ils sont en possession des fiches de suivi syndical téléchargeables sur notre site pour chaque opération.

Pour être informé de vos résultats

Dès la fin des commissions, des mails et des SMS sont adressés par le SNES aux collègues syndiqués concernés. La permanence téléphonique est renforcée durant ces périodes. Les collègues syndiqués peuvent également consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national www.snes.edu (accès avec numéro adhérent et code). Un courrier postal est également envoyé à tous les syndiqués avec le compte rendu des commissions et le résultat individuel.

